**ARRETE PORTANT FIN DE DETACHEMENT ET REINTEGRATION**

**AU SEIN DE LA MEME COLLECTIVITE**

**de M. / Mme ………………………………….**

**Grade ………………………………….**

***(Fonctionnaire titulaire)***

Le Maire *(ou le Président)* de ...............................................................................................,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L513-2, L513-11 et L513-20 à L513-24,

Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration, notamment les articles 7 à 11-5,

Vu l’arrêté en date du …………. plaçant *(ou renouvelant le)* en détachement M./Mme ……………………, …………………………….. *(grade)* à compter du …………………………………,

Vu la demande écrite de réintégration formulée en date du ……………………. par M./Mme......................., …………………………….. *(grade)* à compter du ...............................,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la déclaration de vacance d’emploi,

Vu l'arrêté du ……………………….. fixant la dernière situation de M./Mme ……………………………………… *(grade)* au ……. échelon, indice brut ………, indice majoré ……… avec une ancienneté de ………………..,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** A compter du ……il est mis fin au détachement de M……………dans le grade de ………………… A la même date M………….est réintégré*(e)*  dans le grade de……………………….

**Article 2 :** M……………………, ………………… *(grade)* est classé*(e)* au ……. échelon, indice brut ………, indice majoré ……… avec une ancienneté de ………………..

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services *(ou le Directeur…)* est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

* Notifié à l'intéressé(e).

**Ampliation adressée à** :

Présidente du Centre de gestion

Comptable de la collectivité

Fait à ................................................, le .....................................

Le Maire (ou le président)

Nom et prénom

**Le Maire,**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,

- informe que la présente décision peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, dans le respect du délai de recours de deux mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le ...........................................

Signature de l’agent :